COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 JUILLET 2020

Présents: Hervé MEDINA, Nathalie SAGE, Jean-Marc CHAUVIN, Françoise ALIBERT, Gérard GUÉRIN, Karine PRIEU, Jacques AUBERT, Rémy PARRIER, Carine FROMENT, Frédéric NIEDDU, Stéphanie JOUVE, Héléna CHAFFOIS, Philippe PRINCET, Pascale LEGER, Blandine FONTAINE, Franck CARRU.

Anne HILAIRE (secrétaire de mairie, à titre de conseil)

Absents : Roger AULAGNE procuration à Gérard GUÉRIN, Sandrine LABAUME procuration à Nathalie SAGE, Florian BETHE.

Secrétaire de séance : Nathalie SAGE

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR:

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS ET ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

En application du décret n° 2020-812 du 29 juin 2020, les conseils municipaux sont appelés à désigner leurs délégués qui voteront aux élections sénatoriales le 27 septembre 2020. Le conseil municipal de Suze la Rousse doit élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en scrutin de liste et en tenant compte de la parité.

Un appel à candidature a été fait au préalable. Une seule liste a été constituée.

La liste de candidats est la suivante :

TITULAIRES

MEDINA Hervé SAGE Nathalie CARRU Franck ALIBERT Françoise GUERIN Gérard

SUPPLÉANTS

JOUVE Stéphanie AUBERT Jacques LEGER Pascale

Il est procédé au vote à bulletin secret. La liste menée par Hervé Medina obtient 18 voix et est donc élue.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet mené par la commune de Rochegude de l'obtention par 4 communes (Rochegude, Bouchet, Saint Restitut et Suze la Rousse) d'un véhicule type « minibus » pouvant transporter jusqu'à 8 passagers.
 - Ce véhicule serait mis à disposition des 4 communes sous réserve de son financement par des annonceurs dont la publicité recouvrira le véhicule. Monsieur le Maire propose aux élus de donner un accord de principe avant un vote officiel lors du prochain conseil municipal. Une discussion s'entame sur les conditions et les personnes susceptibles d'utiliser ce véhicule. Monsieur Guérin indique que le personnel des services techniques n'est pas disponible pour conduire ce véhicule. Il est proposé que des référents se chargent du suivi de ce dossier. Monsieur Carru, Mesdames Sage, Fontaine et Léger se proposent comme référents.

L'assemblée donne son accord de principe pour ce projet.

- Monsieur le Maire évoque 2 courriers adressés à la commune par Madame Sarda, gérante du Camping Suze Luxe Nature par lequel elle reconnaît avoir construit des spas gonflables sur la parcelle n°6, propriété communale, selon ses dires en toute bonne foi, pensant que cette espace faisait partie de sa propriété. Madame Sarda propose à la commune, soit d'acheter cette parcelle soit d'avoir l'autorisation de l'occuper par convention avec obligation d'entretien. Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas se positionner sur ces propositions tant que la situation du camping au regard des règles d'urbanisme n'est pas réglée. Monsieur Princet demande ce que vont devenir les installations en attendant. Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas faire démonter les spas en pleine saison estivale.
- Monsieur Chauvin souhaite compléter les informations concernant les installations du camping Suze Luxe Nature. En effet, l'eau du canal qui coule sur la parcelle n°6 est détournée pour agrémenter le camping. Cette eau détournée alimente en principe le canal d'arrosage du Taulis qui est donc asséché par le détournement du camping. L'ASA du Taulis a déposé plainte. Monsieur Chauvin suggère que soit proposé un partage des jours d'utilisation de l'eau du canal en question afin de contenter toutes les personnes concernées. Cette solution sera proposée lors de l'assemblée générale du canal du Taulis.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par la Cave La Suzienne concernant l'achat du terrain pour la future caserne des pompiers et la création d'une voie la jouxtant. Le courrier indique qu'il n'y a jamais eu d'accord avec Monsieur Rieu, ancien Maire, pour une vente à 4€ le m² et propose de vendre le terrain à la commune pour un prix de 35 € le m² avec possibilité de discussion. Ce prix remet complètement en question le projet de la caserne car la commune ne souhaite pas acheter ce terrain à ce prix. Les élus débattent sur une proposition à faire à la Cave La Suzienne. Il est évoqué différents prix. Finalement, le conseil municipal décide de maintenir la proposition de 4 € le m².